



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARRY-LE-ROUET

1 - Préambule – Cadre Général

2 - Le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2024

- **Résultats de clôture 2024**
- **Les dépenses**
 - en section d'investissement
 - en section de fonctionnement
- **Les recettes**
 - en section d'investissement
 - en section de fonctionnement

3 - La publicité des documents budgétaires

4 - L'affectation des résultats

1 - Préambule – cadre général

Le CCAS est un établissement public dont la vocation est d'assurer une action générale de prévention et de développement social sur la commune. C'est une structure de conseil, d'information, d'accueil et d'orientation vers nos partenaires institutionnels (Conseil Départemental, Maison de la Solidarité, Mission Locale, Act'Emploi - Plan Local d'Insertion et Emploi, Préfecture...) et associatifs.

Les missions du CCAS recouvrent essentiellement 2 champs d'interventions :

- l'aide sociale légale : le CCAS participe à l'instruction de dossiers de demande d'aide sociale pour les personnes âgées – handicapées, les familles en difficulté : Allocation Personnalisée d'Autonomie, Maison de Retraite, aide-ménagère, Revenu de Solidarité Active – Couverture Maladie Universelle – Allocation Adulte Handicapé...

- l'aide sociale facultative (financée par la solidarité communale) : les demandes d'aides exceptionnelles doivent être faites auprès du CCAS et peuvent concerner : la restauration scolaire, le périscolaire, le transport scolaire, les séjours de classes de neige pour l'école de Carry le Rouet – le transport scolaire – l'aide au paiement pour le loyer, l'aide alimentaire, l'aide de fin d'année (colis et aide à l'énergie), l'aide au paiement des tickets de transport urbain, la téléassistance, la mutuelle santé,... Toutes les demandes sont traitées au cas par cas.

En complément de ces missions le CCAS intervient dans le cadre

- . de la téléassistance, du transport urbain, du portage de repas à domicile, du foyer restaurant des seniors
- . des demandes de logement social sur la commune,
- . de l'accompagnement à l'emploi.

Sur le fond, le budget du CCAS pour l'exercice 2024 a suivi deux années éprouvantes dues à l'état sanitaire de la France d'une part et le contexte socio-économique d'autre part (guerre aux portes de l'Europe, crise énergétique inédite, inflation galopante, crise sociale...).

Aussi, le CCAS de Carry-le-Rouet s'est adapté au mieux pour aider les administrés les plus vulnérables.

Par principe, son organisation s'accommode et se réactualise en fonction de l'évolution des besoins de la population et des consignes gouvernementales et municipales.

Sur la forme, ce budget est présenté selon la nouvelle nomenclature comptable M57 (adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 par délibération du CCAS de Carry-le-Rouet n° 2022/27 du 29.11.2022)

2 - Le compte de gestion et le compte administratif

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année 2024. Il doit être présenté au Conseil d'administration dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante. Le CA est le bilan financier de l'ordonnateur. Parallèlement le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses élabore le compte de gestion (CG).

En vertu de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après communication du compte de gestion. Le compte de gestion et le compte administratif doivent être parfaitement identiques. Le Conseil d'Administration décide donc de voter, lors de la même séance, tant le compte de gestion que le compte administratif.

3 - La publicité des documents budgétaires

Les comptes administratifs du CCAS restent déposés au CCAS où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du président.

Les documents budgétaires font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation brève et synthétique ainsi que le rapport adressé au conseil d'administration à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, sont mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le rapport de présentation budgétaire et les documents budgétaires sont mis en ligne sur le site internet de la commune, dans des conditions garantissant :

- 1- Leur accessibilité intégrale et sous un format non modifiable
- 2- La gratuité et la facilité de leur accès par le public, pour leur lecture comme pour leur téléchargement
- 3- Leur conformité aux documents soumis à l'organe délibérant de cette collectivité ou de l'établissement
- 4- Leur bonne conservation et leur intégrité.

Cette mise en ligne intervient dans un délai d'un mois à compter de l'adoption, par l'assemblée délibérante, des délibérations auxquelles ces documents se rapportent.

4 - Le Compte Administratif

RESULTATS DE CLOTURE 2024

Les résultats de clôture de l'exercice 2024 font état d'un excédent global de 20 381.77 €. Ils proviennent de :

- excédent de fonctionnement de 12 565.35 €
- excédent d'investissement de 7 816.42 €

Cet excédent provient en partie des résultats antérieurs reportés de la section de fonctionnement pour 42 175.52 € et de la section d'investissement pour 493.78 €.

Le tableau suivant illustre ce résultat global de clôture :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat global
Résultat antérieur reporté	2 151.94	35 291.68	37 443.62
Solde d'exécution de l'exercice	5 664.48	- 22 726.33	- 17 061.85
Restes à réaliser	0.00		0.00
Résultat de clôture	7 816.42	12 565.35	20 381.77

LES DEPENSES :

Pour l'année 2024, en raison des excédents enregistrés sur les exercices antérieurs, le CCAS a pris en charge

❖ EN SECTION D'INVESTISSEMENT

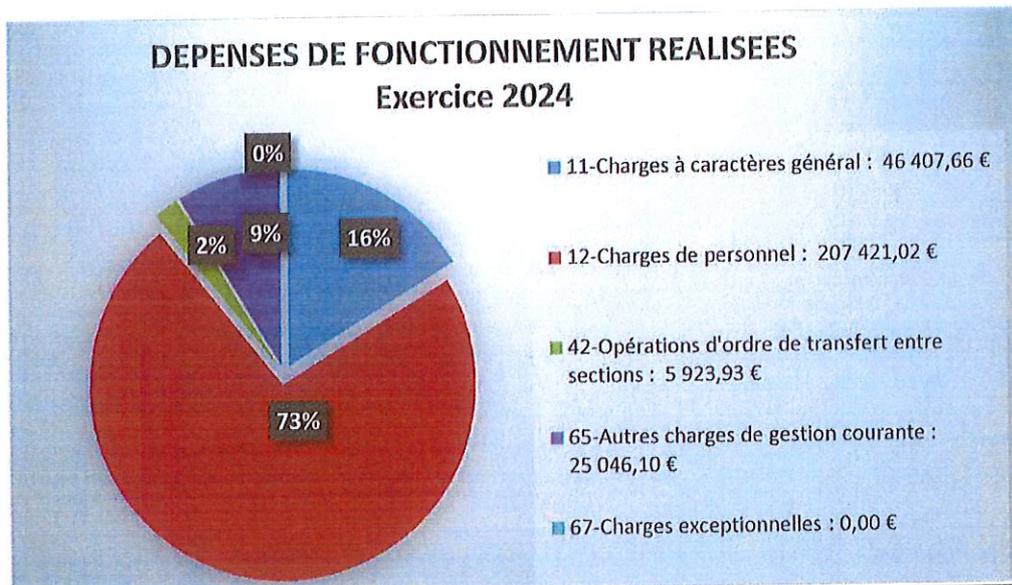
EXERCICE 2023 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2024	Crédits Employés
20	Immobilisations Incorporelles	1 000.00€	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	8 065.00€	364.00 €
	Total Dépenses d'Investissement 2024	9 065.00 €	364.00 €

Les équipements détaillés dans le tableau ci-après

SECTION D'INVESTISSEMENT - PRINCIPALES DEPENSES				
Chapitre	Libellé	BP 2024	Crédits employés	Objet
21	Immobilisations corporelles	800.00 €	364.00 €	Mobiliers de bureau et autres immobilisations corporelles

Pour l'exercice 2024, la dépense réalisée est de 364 € pour l'acquisition d'un réfrigérateur permettant de stocker les déjeuners du personnel et des permanenciers ainsi que des repas de portage à domicile qui n'ont pas pu être livrés en attendant qu'un membre de la famille puisse les récupérer.

❖ EN SECTION DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REALISEES : 284 798.71 €

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	Crédits employés
11	Charges à Caractères général Téléassistance – Alimentation – Fournitures petits équipements et administratives Maintenance photocopieur et logiciel CCAS– Redevance signature électronique pour transmission des actes - assurances obligatoires du CCAS-documents-formation- Fêtes et cérémonies-imprimés-reliures registres-Réceptions organisées par le CCAS- Frais d'affranchissement-cotisations UDCCAS et UNCCAS-Frais de remboursement à la commune pour la mise à disposition du minibus CCAS- Prestations chèques de service, organisation « semaine bleue », actions de sensibilisation sur les situations de handicap auprès des élèves de l'école primaire de Carry-le-Rouet et de tout public	50 260.00€	46 407.66 €
12	Charges de personnel Charges de personnel et versement à l'amicale du personnel	207 600.00 €	207 421.02 €
65	Autres charges de gestion courante Frais de mission pour administrateurs – Créances admises en non-valeur-autres contribution obligatoires (FSL)-secours d'urgence-aides-subventions de fonctionnement aux associations relevant du champ social-charges diverses de la gestion	32 131.49 €	25 046.10 €
67	Charges exceptionnelles Titres annulés – Subventions de fonctionnement	200.00 €	0.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections Dotations aux amortissements pour l'exercice 2024	6 808.51 €	5 923.93 €
023	Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REALISEES	297 000.00 €	284 798.71 €

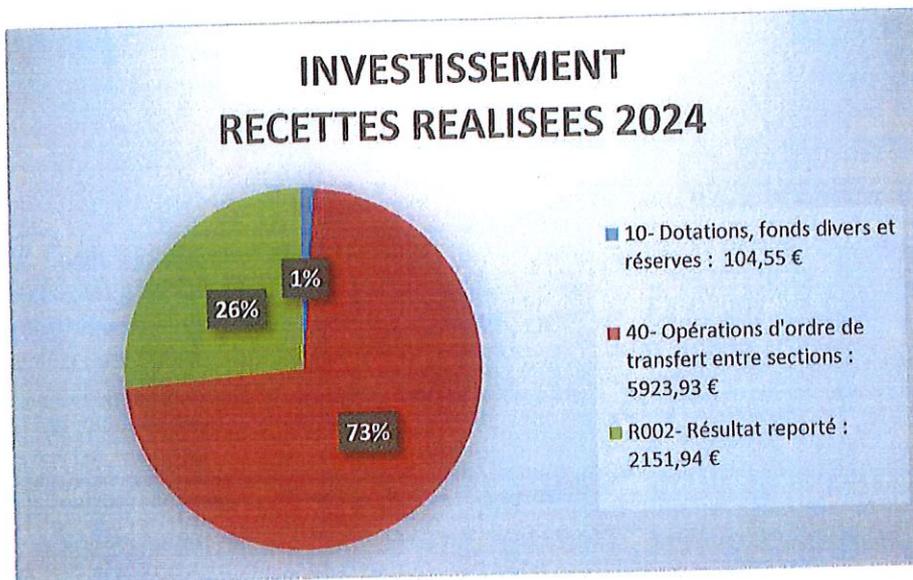
- . les charges à caractère général dont la dépense réalisée a été inférieure de 3852.34€ aux crédits budgétaires, soit un taux de réalisation de 92.34%
- . la dépense réalisée de la masse salariale a été inférieure à la dépense prévisionnelle pour un montant de 178.98 €, soit un réalisé de 99.91 % par rapport à la dépense prévisionnelle (la mise à disposition d'un 4^{ème} agent au CCAS a été effective à compter du 2 septembre 2024)
- . les autres charges de gestion courantes liées aux aides attribuées auprès des familles et des seniors dont la dépense réalisée a été inférieure de 7085.39 € (-22.05 %) par rapport au prévisionnel, soit un taux de réalisation de 77.95 %
 dont les demandes de participation financière des associations pour des projets relevant du champ social avec un taux de réalisation de 97.10 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRINCIPALES DEPENSES			
Chapitre	Libellé	Crédits employés	Objet
011	Charges à caractère général	46 407.66 €	Prestations de services (téléassistances), à l'organisation de manifestations au bénéfice des seniors de la commune, aux fournitures administratives, à la documentation générale et technique.
012	Charges de personnel et frais assimilés	207 421.02 €	cinq agents administratifs titulaires à temps complet mis à disposition au CCAS par la commune
65	Autres charges de gestion courantes	25 046.10 €	<u>Nombre d'aides attribuées aux familles par le CCAS : 1463</u> Nombre de familles concernées en 2024 : 811 - 13 aides diverses (alimentaires Chèques de Service, restauration scolaire, énergie, logement, hébergement en urgence, mutuelle santé, insertion professionnelle, classes de neige, garderie scolaire, , transports urbains et interurbains, obsèques....)

Chapitre	Libellé	Crédits employés	
			<p>- 204 Brioches (semaine nationale au bénéfice des personnes en situation de handicap 2024)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 400 colis canicule - 800 colis de Noël - 33 aides au chauffage <p>- Participation financière aux colis de Noël « Père Noël Vert » du Secours Populaire Français Côte Bleue pour 13 colis festifs destinés à 13 familles dont 10 enfants domiciliés sur Carry-le-Rouet : 813 €</p> <p><u>. les subventions de fonctionnement allouées aux associations relevant du champ social</u> et. Action du CCAS en partenariat avec une association œuvrant dans la lutte contre l'exclusion pour des familles en difficulté sur la commune pour un montant de 2913 €</p>
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	Subventions de fonctionnement exceptionnelles allouées aux associations relevant du champ social
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 923.93 €	Aux dépenses réelles de fonctionnement se rajoutent les opérations d'ordre pour les amortissements de biens soit les dotations aux amortissements

LES RECETTES :

❖ Investissement – Recettes réalisées 2024 :



Pour l'exercice 2024,

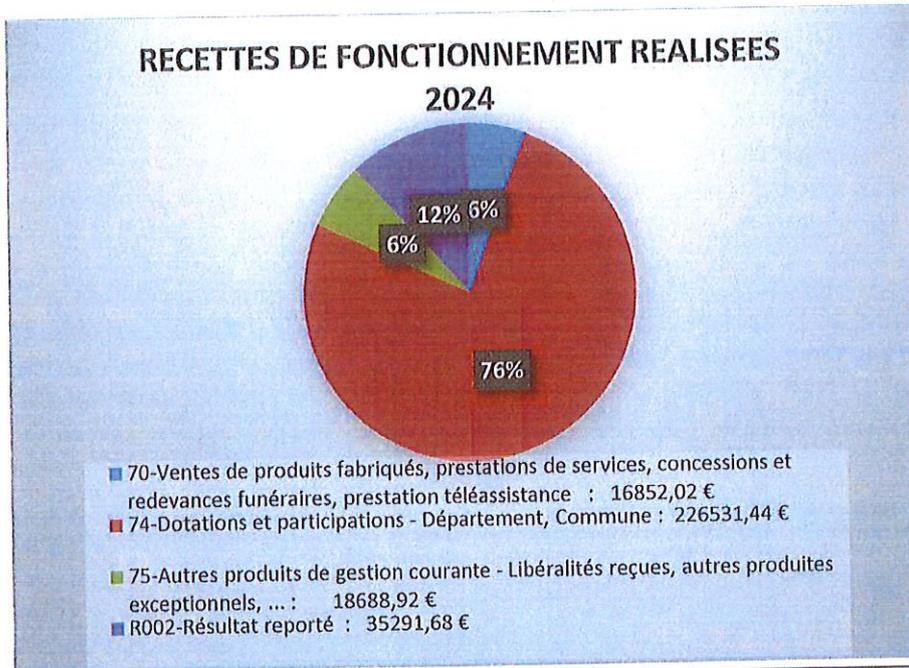
- BP 2024 Recettes d'investissement :

- **les recettes réalisées sont de 8 180.42 €**

- 104.55 € pour les dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)
- 5 923.93 € pour les opérations d'ordre de transfert entre sections (investissements)
- 2 151.94 € résultat de clôture de l'exercice 2023 reporté

Soit un montant global de recettes hors chapitre 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté, de 6 028.48 €.

❖ Fonctionnement – Recettes réalisées 2024 :



Recettes de fonctionnement réalisées : **297 364.06 €**
 Ce chiffre inclue le R002 résultat d'exploitation reporté de **35 291.68 €**
 Le montant des recettes de fonctionnement réalisées hors R002 s'élève à **262 072.38 €**

EXERCICE 2023 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT REALISEES			
Chapitre	Libellé	BP 2024	Crédits Employés
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service Concessions et redevances funéraires – Prestations téléassistance	16 700.00 €	16 852.02 €
74	Dotations et participations Département - Commune	226 540.00 €	226 531.44 €
75	Autres produits de gestion courante Libéralités reçues – Autres produits exceptionnels – Produits divers	18 468.32 €	18 688.92 €
	R002- Résultat reporté	35 291.68 €	35 291.68 €
	Total des Recettes de Fonctionnement 2024	297 000.00 €	297 364.06 €

Ce budget est financé, chaque année, essentiellement par le versement d'une subvention depuis le budget principal de la Ville de Carry-le-Rouet.
 En 2024, 86.40 % des recettes réelles de fonctionnement proviennent du versement du budget principal. Les autres ressources représentant 13.60 % des recettes réelles de fonctionnement, émanent :



- des ventes de produits fabriqués, prestations de service (prestations téléassistance ainsi que la répartition du produit des concessions de cimetières entre la commune et le CCAS)
- dotations et participations du Conseil Départemental 13,
- produits exceptionnels dans le cadre des libéralités reçues et dons au C.C.A.S.

CONCLUSION :

Pour l'investissement :

Le budget prévisionnel de dépenses 2024 : 9 065.00 €

Le réalisé a été de **364 €**, soit un non réalisé de **8 701.00 €** (95.98 %)

Pour le fonctionnement :

Le budget prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement : 290 191.49 €

Le budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement cumulées 2024 : 297 0000 €.

Un réalisé pour les dépenses de fonctionnement de 284 798.11 € soit un non réalisé de 12 201.29 € (- 4.10%)

qui correspond essentiellement à :

Chapitre 011 « Charges à caractère Général » de 3852.34 €

- L'article 604 « Achats d'études, prestations : un non réalisé pour les abonnements téléassistance de **176 €** (décès, placements en maison de retraite)
- L'article 60623 « alimentation » de **4 €** prévisions non réalisées
- L'article 60628 « autres fournitures non stockées » de **100 €** non réalisés.
- L'article 60631 « fournitures entretien » un prévisionnel de **20 €** non réalisés
- L'article 60632 « fournitures petits équipements » de **150 €** non réalisés
- L'article 6064 « fournitures administratives » avec une augmentation des dépenses de **113.20 €** par rapport au prévisionnel
- L'article 6156 « maintenance » dont relève l'achat des clés Certinomis, la maintenance du photocopieur (constitution des dossiers des usagers du CCAS, ainsi que l'impression de la communication de diverses manifestations mise en place par le CCAS, du bulletin trimestriel action sociale et emploi du CCAS) avec un montant non réalisé de **259.02 €**
- L'article 6162 « Assurances obligatoires » avec un montant de **5.41 €** non réalisés
- L'article 6182 « Documentation générale » de **2.33 €** non réalisés
- L'article 6232 « Fêtes et cérémonies » de **2 351.52 €** prévisions non réalisées liées en partie à des dépenses moindres que celles budgétées pour la Semaine Bleue
- L'article 6234 « Réceptions » de **644.10 €** prévisions non réalisées liées à des dépenses moindres que celles budgétées.
- L'article 6236 « Catalogue et imprimés » de **31.03 €** non réalisés
- L'article 6238 « Divers » reliures des registres CCAS de **48.96 €** non réalisés
- L'article 62516 « Missions » pour les remboursements frais de missions du personnel CCAS, prévisionnel de **20 €** non réalisés

- L'article 6261 « Frais d'affranchissement » de **26.98 €** prévisions non réalisées liées à des dépenses moindres que celles budgétées
- L'article 6262 « Frais de télécommunications » de **20 €** non réalisés
- L'article 627 « Services bancaires et assimilés » prévisionnel de **148.61 €** prévisions non réalisées liées à des dépenses moindres que celles budgétées
- L'article 6281 « Concours divers » de **53.64 €**
- L'article 62876 « A un GFP de rattachement » rattachement de charges d'un montant de **285.25 €**
- L'article 6288 « Autres services extérieurs » de **189.19 €** prévisions non réalisées liées à des dépenses moindres que celles budgétées

Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » de 178.98 €

- L'article 6215 « les charges de personnels » : **178.98 €** non réalisés. Un budget de dépenses prévu de 207 000.00 € sur la ligne budgétaire 6215 pour 5 agents administratifs mis à disposition au CCAS. En revanche, la mise à disposition au CCAS du 5^{ème} agent a été effective qu'à compter du mois de septembre 2024.
Le montant réalisé : 206 821.02 €

Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » de 884.58 €

- L'article 6811 « Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles et corporelles » . Conformément à la nomenclature budgétaire et comptable M57, un prorata temporis prévisionnel a été appliqué pour le traitement comptable des immobilisations et leurs amortissements sur les dépenses de l'exercice 2024. Des dépenses moindres que celles budgétées génèrent un montant de 884.58 € non réalisé. Cet écart entre le budgété et le réalisé figure également en écriture en section recettes d'investissement chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » de 7085.39 €

- l'article 65133 «Secours d'urgence » de **3 781.60 €** non réalisés dont le prévisionnel de prise en charge d'obsèques pour une personne « indigente » de 3000 € non réalisés.
- l'article 65134 «Aides » prévisionnel de **2 066.79 €** non réalisé lié à des dépenses moindres que celles budgétées notamment pour les colis de Noël des seniors et les aides à l'énergie de fin d'année
- l'article 65312 « Frais de mission » pour les remboursements frais de missions des administrateurs du CCAS, prévisionnel de **50 €** non réalisé
- l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » prévisionnel de **200 €** non réalisé
- l'article 6558 « Autres contributions obligatoires » pour la participation financière du CCAS au titre du Fonds Social au Logement prévisionnel de **900 €** non réalisé
- l'article 65748 «Subventions de fonctionnement » participation financière apportée par le CCAS aux associations relevant du champ social et développant une action sur la commune **100 €** non réalisé
- l'article 65888 «Autres » Participation du CCAS aux colis Festifs du Secours Populaire Comité Côte Bleue adressés aux familles en difficulté : une augmentation de la dépense de **13 €** par rapport au prévisionnel

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » de 200 €

- l'article 673 «Titres annulés » un prévisionnel de **200 €** non réalisé

4 - Les résultats 2024 et leur affectation

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2024
Investissement	364.00	8 180.42	7 816.42
Fonctionnement	284 798.71	297 364.06	12 565.35
Total	285 162.71	305 544.48	20 381.77

Une fois voté, le conseil vote une délibération d'affectation des résultats et les résultats sont intégrés au budget.

	Résultat cumulé au 31.12.2023	Résultats 2024	Résultat Cumulé Réel
Investissement	2 151.94	5 664.48	7 816.42
Fonctionnement	35 291.68	- 22 726.33	12 565.35
Total	37 443.62	- 17 061.85	20 381.77

Le compte administratif 2024 présente les résultats comptables suivants :

- Un excédent de fonctionnement de 12 565.35 €
- Un excédent d'investissement de 7 816.42 €

Les résultats 2024 sont ajoutés à ceux de 2023, les résultats cumulés réels sont donc de 20 381.77 € répartis comme suit :

- 7 816.42 € à inscrire en recette d'investissement au compte 001
- 12 565.35 € à inscrire en recette de fonctionnement au compte 002